

## **Ouverture du colloque**

**Michel ROCHET**  
**Direction Clients, ADEME**

Bonjour à tous.

Je tiens à souligner, avant que vous n'entamiez vos travaux, que c'est logiquement que ce premier colloque national consacré au management environnemental se déroule en Picardie. Il s'agit en effet, avec le Poitou-Charentes, d'une des quelques régions pilotes en la matière qui ont contribué sur ce sujet précis à mettre en œuvre un nouveau mode d'action sur l'environnement.

En effet, la transition, notamment environnementale, mentionnée à l'occasion du Grenelle, ne saurait se décréter. Peut-être peut-elle s'organiser mais, face aux réalités culturelles, il s'agit d'abord de gestion. Dans cette perspective, les actions pilotes jouent un rôle fondamental en concrétisant autant d'exemples concrets. Pionnières, les actions menées en Picardie sont à ranger dans cette catégorie.

Ces actions se signalent par ailleurs par leur caractère collectif, et je salue ici les acteurs emmenés par l'ADEME dont la collaboration a rendu cette manifestation possible. Citons le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire, le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, le Conseil Régional de Picardie, les chambres d'agriculture ainsi que tous les organismes ayant vocation à capitaliser et diffuser les connaissances : l'INRA, Coop de France, les CER, Péri G et Agro Transfert. J'espère que je n'oublie personne. J'ai mentionné tous ces intervenants pour illustrer une simple réalité : le changement ne peut être le fait d'un acteur isolé.

Bien que complexe et difficile, le thème de l'agriculture et de l'environnement trouve chaque jour un intérêt à mes yeux. Nous ne saurions appréhender l'agriculture sous le seul angle environnemental. Il convient au contraire de resituer cette question dans le contexte plus large du développement durable, c'est-à-dire en envisageant simultanément ses implications économiques, sociales et sociétales. L'exemple douloureux des biocarburants nous montre que nous avons probablement échoué à aborder convenablement de front ces différentes composantes. L'agriculture, c'est également le territoire et la vie rurale. Il est difficile de définir une politique environnementale qui intègre tous ces paramètres.

L'agriculture a été fréquemment évoquée à l'occasion des travaux du Grenelle de l'environnement, notamment par le biais de l'utilisation des produits phytosanitaires, des questions énergétiques, de la HVE, de l'agriculture biologique. Tous ces sujets sont en prise directe avec la notion de SME en agriculture, mais d'autres questionnements importants ont été menés qui, sans concerner exclusivement l'agriculture, ne sont pas sans rapport avec elle. Je pense notamment à l'élaboration de plans climat énergie territoriaux. En effet l'agriculture est responsable de l'émission de 20 % des gaz à effet de serre. Ce chiffre atteint 30 % si l'on prend en compte l'intégralité de la chaîne agroalimentaire. L'agriculture est cependant également porteuse de solutions. Au 1<sup>er</sup> janvier 2011, l'impact environnemental de chaque produit de consommation, appréhendé notamment sous l'angle de la production de CO<sub>2</sub> générée au cours de son élaboration, devra obligatoirement figurer sur leur étiquette.

Au-delà des futures répercussions réglementaires du Grenelle de l'environnement, il convient de relever que le dialogue et la concertation ont présidé à ces avancées. J'ai pu observer lors de mes échanges avec l'APCA que les différents intervenants qu'elle regroupe savaient dialoguer. Nous gagnerons à persister dans cette voie.

La crise financière que nous traversons met en exergue une autre question d'importance. Nous verrons bientôt si les dépenses en faveur de l'environnement sont ou non considérées comme un luxe dont notre société pourrait se dispenser. Chaque crise est l'occasion de s'interroger sur les causes des dysfonctionnements du système. Chaque crise est une opportunité de tirer un enseignement positif. J'espère que nous ne nous contenterons pas d'infuser de l'argent dans les banques alors que nous nous trouvons en situation favorable pour questionner le fonctionnement des systèmes.

Le questionnement devrait au contraire nous mener à une meilleure prise en considération des questions environnementales et porter sur le moyen d'impulser un fonctionnement différent pour chacun des acteurs impliqués.

Le management environnemental, qui focalisera aujourd'hui nos réflexions, est hors de mon champ d'expertise. Convient-il d'établir des référentiels, de formuler des exigences de moyens ou de résultats ? Je laisserai à d'autres le soin de détailler les éléments de réponse disponibles. Je répète cependant que le succès de toute démarche de progrès suppose de s'appuyer sur une organisation pensée collectivement. L'action en faveur de l'environnement ne saurait se satisfaire de la juxtaposition d'actions incohérentes. Elle appelle au contraire l'intégration de chaque initiative au sein d'une organisation d'ensemble qui soit fonctionnelle.

Les entreprises, notamment lorsqu'elles sont déjà certifiées Iso 14 001, comme les collectivités territoriales et les administrations centrales, fortes de leur expérience, sont pleinement conscientes de la nécessité que représente le développement d'une approche systémique. Toutes avancent en ce sens.

L'idéal ainsi décrit pourrait être qualifié d'ambitieux. J'en suis conscient. Cet idéal, pour peu que sa formulation s'accompagne de la mise en œuvre d'une approche collective, n'a pourtant rien d'irréaliste. Il serait contreproductif de laisser chaque exploitation redécouvrir seule le management environnemental. Les opérations qui vous seront présentées aujourd'hui, conçues autour d'un fonctionnement en réseau, participent du mouvement que j'appelle de mes vœux.

Nous sommes réunis également pour définir les moyens permettant de généraliser le management environnemental. Cette question est celle de l'accessibilité. Les exigences de la norme Iso 14 001 sont-elles adaptées à toutes les exploitations ? Le parallèle avec les entreprises est évident. Ces dernières, loin de tourner le dos à cette démarche, sont demandeuses de solutions simples permettant un véritable management environnemental. Une approche progressive paraît particulièrement adaptée. C'est là l'esprit du programme EnVol, dont le succès auprès des PME et TPE est désormais avéré. Fondé sur de telles démarches, l'espoir d'une généralisation des bonnes pratiques pourra prospérer.

Il importe également de déterminer si l'investissement financier et le temps nécessaires au succès d'une telle entreprise sont supportables par chacun des acteurs potentiellement concernés. En effet, les opérations pilotes, caractérisées par l'assistance technique et financière dont elles bénéficient, ne sont pas soumises aux mêmes contingences que la généralisation censée s'ensuivre.

Notre troisième problématique est celle de la lisibilité des labels. Issus de différentes organisations, ils tendent à se multiplier. Loin d'en stigmatiser la surabondance, je relève l'importance que revêtent leur mise en cohérence et leur articulation, conditions indispensables à la compréhension de notre démarche par le public.

Face à ces défis, la seule volonté de l'ADEME est d'assurer les volontaires intervenants dans cette transition de son soutien indéfectible.

Je vous remercie et vous souhaite une très bonne journée.